



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 47822

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur la définition de certains ratios nécessaires à la réflexion sur la création d'un grand Paris, tel que le prônait le rapport de la commission Balladur. Ces ratios porteraient sur le nombre de fonctionnaires départementaux, d'allocataires du RMI, le nombre de collèges, le nombre de crèches... L'ensemble de ces données statistiques significatives sur chacun des départements de Paris, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis. En effet, au-delà de l'objectif séduisant de réaliser un partage des problèmes et des richesses, il convient de ne pas rester sur l'idéal, mais de se confronter aux diverses réalités départementales qui sont parfois lourdes de graves difficultés. Il lui demande donc de lui communiquer ces données chiffrées, si possible assez rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47822

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4149

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)